



Violences conjugales/ enfant/ separation

Par **tiziclaire**, le **19/11/2010 à 11:14**

BONJOUR,
JE VOUS ECRIS CAR JE VIENS DE QUITTER TOUT RECEMMENT MON CONJOINT AVEC QUI J AI EU UNE FILLE QUI A DEUX ANS.
IL M A FRAPPE A DE NOMBREUSES REPRISES MAIS JE N AI JAMAIS PORTE PLAINTE. CEPENDANT, IL S EST MIS A ME CRIER DESSUS ET A ME FRAPPER DEVANT MA FILLE. J AI PROFITE DE LA VISITE DE MES PARENTS CHEZ MOI A LILLE POUR LE QUITTER EN EMMENANT MA FILLE. J AI DU APPELER LA POLICE CAR MON COMPAGNON ETAIT DEvenu COMME FOU ET CRIAIT PARTOUT. LA POLICE NOUS A AUTORISE A PARTIR AVEC MA FILLE.
JE VIS DESORMAIS CHEZ MES PARENTS DANS LES YVELINES A PLUS DE 300 KMS DE LUI. IL VEUX RECUPERER NOTRE FILLE.
IL VIENT DE ME DIRE QU IL AVAIT CONTACTE UN AVOCAT POUR SAVOIR S IL POUVAIT RECUPERER NOTRE FILLE ET IL ME DIT QUE L AVOCAT LUI AVAIT DIT QU IL POURRAIT AVOIR NOTRE FILLE 15 JOURS PAR MOIS.
JE N ARRIVE PAS A Y CROIRE CAR IL M A FRAPPE, A MENACE MA FAMILLE... COMMENT POURRAIT IL OBTENIR UN DROIT DE GARDE ?
JE VOUS REMERCIE D AVANCE DE VOTRE RETOUR.

Par **mimi493**, le **19/11/2010 à 11:16**

Si vous ne portez pas plainte, forcément ...

Par **tiziclaire**, le **19/11/2010 à 11:18**

IL FAUT COMPRENDRE AUSSI QUE CE N EST PAS FACILE. JE NE VOUS DEMANDE

PAS DE ME COMPRENDRE OU DE CRITIQUER MAIS DE M AIDER.